

29 octobre 2021

Communiqué de presse de:

EXIT A.D.M.D. Suisse romande, Genève

EXIT (Suisse alémanique), Zurich

DIGNITAS – Vivre dignement –
Mourir dignement, Forch

EX International, Berne

Lifecircle, Bienna-Benken

Pegasos Swiss Association, Bâle

À l'occasion de la Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité le 2 novembre

Aux législateurs: s'il vous plaît, respectez mieux les décisions de vos citoyennes et citoyens concernant la fin de vie!

C'est souvent à cause de l'État que des personnes qui souffrent ne peuvent pas avoir accès au suicide assisté. Voilà pourquoi la **Fédération mondiale des sociétés pour le droit de mourir** appelle aujourd'hui les citoyens à protester pacifiquement. En Suisse, le droit de choisir sa mort est généralement protégé. Les six organisations suisses d'autodétermination appellent ensemble le législateur à respecter les décisions individuelles relatives à la fin de vie et renvoient à la situation en Europe, où aider quelqu'un à mourir est encore possible d'emprisonnement dans certains pays.

En Grèce, en Pologne ou en Angleterre, l'aide à mourir peut être punie par une peine de prison de 14 ans maximum. En Italie et en France, les personnes qui souffrent réclament une solution humaine depuis des années. En Allemagne et au Portugal, des personnes font opiniâtrement obstacle au droit de décider de la manière de mettre fin à sa propre vie et du moment où le faire, ou bien essaient de le restreindre. Même dans les pays scandinaves, qui sont plutôt progressistes, l'évolution est lente. En Europe, les personnes qui veulent abréger leurs longues souffrances sont souvent dépendantes du courage de médecins qui les aident illégalement, ou doivent se suicider violemment.

Avec un accès libre à une mort choisie accompagnée par des médecins et des spécialistes, la Suisse est depuis environ 40 ans un modèle international en matière de liberté de choix, d'autodétermination et de propre responsabilité concernant «le dernier droit de l'homme». Les six organisations suisses qui s'engagent dans ce domaine auront bientôt autant de membres que tous les partis du Conseil fédéral réunis.

La Suisse comme modèle international

La liberté de décider soi-même de la façon de finir sa vie et du moment où le faire est un droit de l'homme et une décision personnelle qui doit être respectée en tant que telle. En **2011, cela a été confirmé par la Cour européenne des droits de l'homme**. Depuis, d'autres jugements, par exemple **en Allemagne et en Autriche**, ont confirmé le droit à cette liberté. Il inclut le recours à une aide volontaire et professionnelle pour pouvoir terminer sa vie dans la dignité. De plus en plus de pays, parmi lesquels l'Espagne, le Portugal, l'Écosse, l'Australie, etc. promulguent ou, du moins, discutent des lois sur l'assistance au suicide professionnelle et/ou l'euthanasie active.

Avec sa législation progressive et libérale dans de nombreux domaines – notamment le suicide assisté, le testament de vie, les soins palliatifs, la prévention et la prise en charge du grand âge – la Suisse est un modèle à l'échelle mondiale. Les organisations suisses d'autodétermination s'engagent pour le maintien et le perfectionnement de cette approche humanitaire. Elles ne se limitent cependant pas à accompagner les suicides dans le cadre des dispositions légales suisses. Les associations coopèrent également en réseau et sont donc en contact avec les hôpitaux, les établissements de soins, les hospices, les experts de santé, etc. Pour améliorer la qualité des soins et la liberté de choix, elles ont une approche globale et fournissent des informations détaillées non seulement aux personnes gravement malades, mais encore aux institutions et au personnel spécialisé qui les soignent et s'occupent d'elles.

Donner de la force grâce à la liberté de choix

Malgré de remarquables progrès des sciences médicales, de meilleures options pour la fin de vie, des droits des patients, des soins palliatifs et en hospice, etc., toutes les personnes concernées ne ressentent pas de soulagement et n'ont pas une qualité de vie qu'elles estiment être acceptable. Elles souhaitent mettre fin à leurs souffrances et à leur vie chez elles, au moment choisi, de manière légale et sûre, avec un soutien professionnel et en présence de leurs proches, et elles doivent avoir ce droit.

Avoir cette possibilité ne signifie pas obligatoirement y avoir recours. Beaucoup de personnes ont plus de force lorsqu'elles savent qu'elles auront le choix si leurs souffrances deviennent insupportables. Elles sont soulagées de savoir qu'il y a une «sortie de secours» garantie: cela leur donne une paix intérieure et, ce qui est encore plus important, le courage de continuer à vivre.

A contrario, si des possibilités de choix et l'option d'un suicide assisté sont refusées d'emblée, la personne se sent rejetée et abandonnée. Le risque qu'elle fasse seule une tentative de suicide risquée augmente alors. Les moyens utilisés n'entraînent souvent pas la mort, mais génèrent encore plus de souffrance. L'accès au suicide assisté est un élément de prévention du suicide (des tentatives de suicide).

Les législateurs doivent respecter les décisions relatives à la fin de vie

Les six organisations suisses d'autodétermination le rappellent dans un appel commun: dans le monde entier, les personnes méritent le droit et la liberté de pouvoir mettre fin à leurs souffrances et à leur vie chez elles, en toute légalité. Elles doivent pouvoir demander de l'aide pour le faire de manière sûre et en présence de leur famille. Afin qu'elles n'aient pas à effectuer le voyage souvent douloureux et pénible pour se rendre en Suisse ou à faire une tentative de suicide risquée.

Il est temps que les législateurs respectent les souhaits de leurs citoyennes et citoyens relatifs à la liberté de choix et à l'autodétermination pour leur fin de vie dans leur propre pays. Il n'y a aucune raison que ce qui fonctionne bien dans la pratique en Suisse depuis 1982 ne fonctionne pas également dans d'autres pays.

Pour plus de renseignements:

- EXIT A.D.M.D. Suisse romande: jean-jacques.bise@exit-romandie.ch / 079 380 79 93
- EXIT (Deutsche Schweiz); bernhard.sutter@exit.ch / 079 931 11 10
- DIGNITAS – Vivre dignement – Mourir dignement; info@dignitas.ch / 043 366 10 70
- EX International: info@exinternational.ch / 031 311 71 23
- Lifecircle: erika@lifecircle.ch / 076 522 92 58
- Pegasos Swiss Association: www.pegasos.swiss